

## Un concours pour encourager l'émergence de nouveaux projets touristiques



La ministre du Tourisme, Nicole Bouteau, accompagnée du ministre de la Culture, Heremoana Maamaatuaiahutapu, ainsi que des représentants du service du Tourisme, de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), de la société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP), de la compagnie aérienne Air Tahiti Nui, et du Syndicat des agences de voyage de la Polynésie française, a présenté lundi matin, à la Présidence, le concours « Création et développement économique des entreprises dans e domaine du Tourisme ».

Dans le cadre de ses actions en faveur de la relance économique, le Pays souhaite en effet renforcer son soutien à la création et au développement d'entreprises dans des secteurs particulièrement favorables au développement économique du Pays. C'est dans cette perspective que le ministère du Tourisme lance ce concours, afin notamment d'encourager l'émergence de nouveaux projets touristiques. Ce concours est également destiné à accompagner des porteurs de projets touristiques dans la mise en place de projets permettant de consolider, de développer ou de créer une offre touristique nouvelle.

Ce concours vise aussi à offrir des perspectives en termes de création d'activité et d'emploi et

porte sur la consolidation, le développement ou la création d'une offre touristique nouvelle, ainsi que sur le développement d'une nouvelle clientèle. Il doit notamment permettre de renforcer la politique du Pays menée en faveur de la filière Tourisme et de favoriser la valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel.

L'ouverture du concours a lieu aujourd'hui lundi 28 août avec un dépôt des dossiers de candidature le 20 octobre prochain. Les auditions des projets présélectionnés sont programmées le 30 et 31 octobre. La remise des prix en présence des lauréats se fera le 17 novembre. Le montant global des prix attribués est de 14 000 000 Fcfp, répartis entre les sept meilleurs projets sélectionnés par le jury. Le 1<sup>er</sup> prix recevra un montant de 5 000 000 Fcfp, le 2<sup>ème</sup> prix, 4 000 000 Fcfp, et le 3<sup>ème</sup> prix, 3.000.000 Fcfp. Un montant de 500 000 Fcfp sera attribué à chacun des lauréats suivants.

Le jury du concours est composé du ministre en charge du Tourisme, du ministre en charge de la Culture, du directeur de la CCISM, du directeur de Tahiti Tourisme, du chef du Service du Tourisme, du directeur de la SOFIDEP, du président directeur général d'Air Tahiti Nui, du président du Syndicat des agences de voyage de la Polynésie française ou bien de leurs représentant respectifs. Le règlement est disponible en téléchargement sur les sites internet du Service du Tourisme : [www.servicedutourisme.gov.pf](http://www.servicedutourisme.gov.pf) et de Tahiti Tourisme : [www.tahiti-tourisme.pf](http://www.tahiti-tourisme.pf).

Trois concours de création et de développement d'entreprises ont été déjà lancés en 2016 dans les domaines de l'Agroalimentaire, de l'Economie et du Numérique, dans le cadre de la stratégie de relance économique du gouvernement.